

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le sixième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Mme Mylène Neault  
M. Marc-Olivier Habel  
Mme Mélanie Picard  
M. Alex Papineau  
Mme Sophie Côté  
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et greffier-trésorier : Monsieur Francis Matte

Présence de 2 citoyens

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - Séance ordinaire du 02 octobre 2023
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
  - 6.1- Comptes à payer
  - 6.2- Dépôt / Règlement #693-2023 / Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire
  - 6.3- Avis de motion / Règlement #693-2023 / Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire
  - 6.4- Dépôt / Règlement #694-2023 / Règlement modifiant le règlement #674-2022 relatif aux modalités de publication des avis publics
  - 6.5- Avis de motion / Règlement #694-2023 / Règlement modifiant le règlement #674-2022 relatif aux modalités de publication des avis publics
  - 6.6- Adoption / Règlement # 691-2023 / Règlement abrogeant le règlement #500-2012 autorisant l'acquisition d'immeubles de gré à gré ou par expropriation
  - 6.7- Adoption / Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
  - 6.8- Adhésion à l'entente services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge – Division du Québec
  - 6.9- Commission de Toponymie / Modification à la verbalisation du Chemin de l'Aqueduc
  - 6.10- Promesse de vente et d'achat / Vente des lots 6 191 760 à 6 191 769 (71 à 111 rue du Bateau)
  - 6.11- Promesse de vente et d'achat / Vente des lots 6 366 582, 6 366 583, 6 366 584, 6 366 586 et une partie du lot 6 366 588 / Rue Demers
  - 6.12- Nomination des membres / Comité du Centre Plein Air de Sainte-Croix
  - 6.13- Autorisation de paiement no.4 / Honoraires professionnels / Lumens, Division de Sonepar Canada inc. / Projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix
  - 6.14- Abolition de poste / directeur de l'urbanisme
  - 6.15- Demande / Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du FRR / Ressource pour le service de l'urbanisme
  - 6.16- Dépôt des états comparatifs

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

Règlements d'emprunt numéros 506-2013, 507-2013, 564-2017 et 683-2023

6.17- Soumissions pour l'émission de billets

6.18- Concordance et courte échéance

### 7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

7.1. Comptes à payer

7.2. Autorisation de paiement no.2 / Honoraires professionnels / RLD Architectes inc. / Réaménagement du centre culturel de Sainte-Croix

### 8. Voirie

Réfection rue Lauzé

8.1 État du coût net provisoire des travaux et financement

8.2 Autorisation de paiement no.3 / Honoraires professionnels / Englobe Corp. / Contrôle qualitatif des matériaux

8.3 Autorisation de paiement no.12 / Honoraires professionnels / AtkinsRéalisis inc. (SNC Lavalin inc.) / Mandat de surveillance de chantier

Réfection de la rue Hamel

8.4 État du coût net des travaux et financement

8.5 Recommandation de paiement no.9 (Les Entreprises Delorme)

8.6 Recommandation de paiement no.10 (Les Entreprises Delorme)

8.7 Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Groupe Conseil CHG Inc.

8.8 Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / LEQ / Contrôle qualitatif des matériaux (rue Hamel)

Réfection de la rue du Bateau

8.9 Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.1 / Pluritec / Mandat d'inspection, relevés topographiques et d'études environnementales et écologiques

### 9 Hygiène du Milieu

Prolongement de réseaux

9.1 Octroi de contrat / Gré à gré / Consultation Geotex inc. / Étude géotechnique et de caractérisation environnementale / Prolongement de réseau / Route Marie-Victorin

Projet d'assainissement des eaux usées

9.2 Autorisation de paiement / Honoraires professionnels /WSP

Usine d'eau potable

9.3 Autorisation de paiement / Magnor / Travaux de maintenance à deux adoucisseurs de l'usine d'eau potable

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

9.4 Approbation de la programmation des travaux

### 10 Service des incendies

10.1 Demande au programme d'aide financière pour la formation des pompiers des volontaires ou à temps partiel

### 11 Loisirs et culture

11.1 Autorisation d'achat / Équipements / Centre de conditionnement physique

11.2 Création d'un nouveau poste / Préposé à la maintenance pour le service des loisirs / Temps complet

### 12 Varia

Transport adapté et collectif de Lotbinière

12.1 Adoption des prévisions budgétaires 2023

12.2 Adoption du plan de transport 2023

12.3 Demande d'aide financière / Programme de subvention au transport adapté

MRC de Lotbinière

12.4 Demande au programme 4500 bornes / Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'hôtel de ville de Sainte-Croix

12.5 Ressource régionale partagée / Soutien en archivage

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023**

13 Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

### **MOT DU MAIRE**

Monsieur Stéphane Dion, maire, mentionne avoir reçu d'excellents commentaires positifs concernant le projet de réaménagement du Parc Jean-Guy-Fournier. C'est un projet qui répond aux besoins de l'ensemble de la population. En raison de commentaires de citoyens de la rue des Chutes et du Bateau, le conseil a décidé d'attribuer la rue « Gauthier » en remplacement du chemin de l'Aqueduc, pour éviter les contraintes de changement d'adresse des citoyens concernés.

358-2023

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

359-2023

### **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023**

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 02 octobre 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Mme Mylène Neault : Remerciements à tous les participants du parcours d'Halloween, ainsi qu'à tous les bénévoles et entreprises impliqués de près ou de loin. Le 26 novembre prochain aura lieu le marché de Noël dans la salle Robert-Daigle. Le 2 décembre aura lieu la parade de Noël.
- M. Marc-Olivier Habel : Le stationnement de nuit est interdit du 15 novembre 2023 au 1<sup>er</sup> avril 2024 à l'exception de la période des fêtes. La dernière collecte des matières organiques aura lieu le 16 novembre, la première collecte hivernale aura lieu le 21 décembre 2023.
- Mme Mélanie Picard : La municipalité de Sainte-Croix a été nommée dans la catégorie « pratique innovante » concernant la nouvelle identité visuelle. Félicitations aux gagnants et aux nominés. Remerciements à tous ceux qui se sont déplacés pour la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix ainsi qu'au restaurant Le Cube pour la distribution de chocolat chaud gratuit.
- M. Alex Papineau : Le centre culturel est toujours à la recherche de temps partiel pour le casse-croûte, ainsi qu'à la maintenance. Aussi, il y aura un Festival d'une journée pour les Novices.
- Mme Sophie Côté : Le 19 octobre dernier, l'espace fleur a reçu le prix du CISSS, toutes nos félicitations. Depuis le 5 novembre, la salle de quilles est ouverte tous les dimanches de 12h30 à 16h30. Aucune réservation n'est nécessaire. Il est également possible de louer la salle pour des fêtes, party, soirée, etc.
- Mme Carmen Demers : Le jeudi 30 novembre prochain à 19h aura lieu le tournoi habituel de «Ruff» à la salle Robert-Daigle. Le 2 décembre aura lieu le souper de Noël, pour toutes informations, veuillez contacter Mme Odile Hébert. Le 4 décembre aura lieu le voyage à Laurier Québec. Le départ se fera de l'hôtel de ville à 9h.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

- Aucune question reçue par courriel.
- Information concernant le changement du nom du chemin de l'Aqueduc.
- Information concernant la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix.
- Information concernant le projet de l'achat de l'église.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

360-2023

#### **COMPTES À PAYER**

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### **MUNICIPALITÉ**

#### **SALAIRES D'OCTOBRE 2023**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

SALAIRES BRUTS DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS, URBANISME & LOISIRS)	45 415.03
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS & SALLE DE QUILLES	36 507.93
	AVANTAGES SOCIAUX	13 833.95
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>95 756.91</b>

## INSTITUTIONS FINANCIÈRES D'OCTOBRE 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	25 052.51
	<b>TOTAL</b>	<b>120 809.42</b>

## COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2023 – RATIFICATION

<b>ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE</b>	<b>362.17</b>	
270150341 PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	362.17	GRAPHISME PROGRAMMATION LOISIRS 2023
<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)</b>	<b>4 236.68</b>	
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	18.21	ACHAT CASSE-CROÛTE
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	50.42	ESSENCE SAVANA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	85.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	142.85	ACHATS PARCOURS HALLOWEEN
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.00	ESSENCE SILVERADO
270125641 BIENS NON-DURABLE QUILLES	41.49	ACHATS FOURNITURES
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	115.20	ACHAT CASSE-CROÛTE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	94.51	ACHATS PARCOURS HALLOWEEN
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	153.45	ESSENCE SIERRA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	153.60	ESSENCE SIERRA
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	7.46	ACHAT CASSE-CROÛTE
270150454 PERFECTIONNEMENT LOISIRS	-291.33	CRÉDIT FORMATION PERFECTIONNEMENT EN FRANÇAIS
211000310 DEPLAC.ET REPRERATION DES ELUS	500.00	4 INSCRIPTIONS FONDATION CÉGEP THETFORD ÉVÈNEMENT RETOUR DES ANNÉES FOLLES
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	234.41	ABONNEMENT ANNUEL ACROBAT
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	39.00	COPIE INDEX IMMEUBLES CADASTRE 3 592 371
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	3.00	COPIE INDEX IMMEUBLES CADASTRE 3 592 371
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	135.01	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	168.81	ESSENCE SAVANA
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	89.06	ESSENCE INCENDIE
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	85.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	71.09	ESSENCE INCENDIE
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	110.00	ESSENCE INCENDIE
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	576.79	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ADMINISTRATION
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	102.03	ESSENCE INCENDIE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	35.48	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	28.71	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	39.58	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	106.66	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
232000650 PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	24.31	ACHATS CLÉS ALLEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	114.63	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	28.73	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	57.48	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	33.33	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	15.39	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	17.69	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	68.96	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	51.73	ACHAT RIDEAUX
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	21.26	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	22.98	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-15.39	CRÉDIT ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	115.89	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	39.08	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270125649 PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	25.28	ACCESSOIRES FÊTES D'ENFANTS
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	29.88	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	20.68	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	78.10	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	114.96	ACHATS DÉCORATIONS HALLOWEEN
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	166.00	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	194.22	ESSENCE SAVANA
<b>BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.</b>	<b>1 846.28</b>	
270125526 ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	1 132.51	FORMATION & ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS
270125526 ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	713.77	RÉPARATION SYSTÈME PLANTEUR DE QUILLES
<b>BOUTIQUE DE QUILLES BUFFA INC.</b>	<b>119.19</b>	
270125649 PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	119.19	POUDRE POUR SOULIERS
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>	<b>1 254.38</b>	
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	1 254.38	ACHAT AMEUBLEMENT
<b>C.A.U.C.A. SERVICE P/RÉPONDANTS</b>	<b>531.18</b>	
223100331 TELEPHONIE	265.59	FRAIS MODULE DE BASE DU 2023-04-01 AU 2023-06-30
223100331 TELEPHONIE	265.59	FRAIS MODULE DE BASE DU 2023-10-01 AU 2023-12-31
<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>	<b>1.23</b>	
232000650 PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	1.23	FRAIS DE RETARD
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>357.30</b>	
5513880000 CÔTISATIONS SYNDICALES A PAYER	357.30	REMISE SEPTEMBRE 2023
<b>CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE</b>	<b>143.72</b>	
269000494 PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	143.72	ADHÉSION 2023
<b>CIDRERIE &amp; VERGER À L'ORÉE DU BOIS INC.</b>	<b>96.00</b>	
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	96.00	RÉCEPTION M. GAUTHIER
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>	<b>8 222.86</b>	
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 222.86	SEL POUR ADOUSSEICURS

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

<b>ECO VERDURE</b>		<b>1 502.25</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	410.46	AÉRATION TERRAINS DE SOCCER A & B
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	209.75	AÉRATION TERRAIN DE BASEBALL
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	216.73	AÉRATION TERRAIN DE SOCCER D
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	458.35	AÉRATION TERRAIN DE SOCCER C
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	206.96	ENTRETIEN TERRAINS DE SOCCER
<b>ÉRIC VACHON</b>		<b>35.10</b>	
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	35.10	FRAIS DÉPLACEMENT SEPTEMBRE 2023
<b>ESCOUJADE CANINE MRC 2017</b>		<b>2 466.66</b>	
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	2 466.66	ENTENTE SERVICE ANIMALIER OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>179.36</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	72.43	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
<b>FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOP DE SANTÉ</b>		<b>1 724.63</b>	
259001411	ENTENTE COOP. SANTÉ STE-CROIX	1 724.63	ÉTUDE DE FAISABILITÉ 1/2
<b>FRANCIS MATTE</b>		<b>133.80</b>	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	133.80	FRAIS DÉPLACEMENT ET REPRÉSENTATION SEPTEMBRE 2023
<b>GLS DICOM EXPRESS</b>		<b>10.17</b>	
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	10.17	TRANSPORT ÉQUIPEMENT INCENDIE
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>265.59</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	265.59	ENTRETIEN ÉLECTRICITÉ TERRAIN BASEBALL
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>1 434.63</b>	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLLES	103.40	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	224.06	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	45.97	ACHATS RALLONGES ÉLECTRIQUES
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	241.36	DÉTECTEURS DE FUMÉE ET PILES
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	13.07	BOULONS ET ÉCROUS
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	35.60	CIMENT PRÉMÉLANGÉ & ROULEAU PELLICULE
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	362.16	ESCABEAU
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	287.44	LOCATION CAMION
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	65.23	ENTRETIEN SENTIERS PLEIN-AIR
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	56.34	TUYAU DE VINYLE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>6 462.64</b>	
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	97.29	SERVICE AOÛT & SEPTEMBRE 2023
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	562.40	SERVICE AOÛT & SEPTEMBRE 2023
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	108.92	SERVICE AOÛT & SEPTEMBRE 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.83	SERVICE SEPTEMBRE 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	41.17	SERVICE SEPTEMBRE 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	976.16	SERVICE SEPTEMBRE 2023
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	109.70	SERVICE SEPTEMBRE 2023
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 636.24	SERVICE SEPTEMBRE 2023
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	620.49	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2023
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 285.44	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2023
<b>IMPRESSIONS MULTI-IMAGES</b>		<b>837.24</b>	
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	626.61	ÉPINGLETTES NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE
223100526	ENTR. - MACH/ OUTIL/ EQUIP.	210.63	BRODERIES VESTES SÉCURITÉ PREMIERS RÉPONDANTS
<b>INFORTMIC</b>		<b>33.34</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	33.34	SERVICE TECHNIQUE ORDINATEUR ADMINISTRATION
<b>KARINE TESSIER</b>		<b>14.19</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	14.19	RÉCEPTION M. GAUTHIER
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>8.04</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	8.04	ACHAT ÉQUIPEMENT
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>573.33</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	247.33	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	326.00	ACHATS VOLUMES
<b>LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.</b>		<b>200.91</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	200.91	LOCALISATION ENTRÉE D'EAU 6347 RUE PRINCIPALE
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>44 815.90</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 882.82	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2023 10/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 179.51	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT 2023 10/12
262100951	QUOTE PART MRC - ADM.	12 041.25	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT 2023 4/4
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	16 712.32	QUOTE-PART MRC ADMINISTRATION 2023 4/4
<b>MAGNOR (9324-6551 QUÉBEC INC.)</b>		<b>7 841.30</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	7 841.30	MAINTENANCE DEUX ADOUCISSEURS
<b>MARTIN &amp; LÉVESQUE INC.</b>		<b>175.45</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	175.45	UNIFORMES ET ÉCUSONS
<b>MÉCANARC</b>		<b>1 106.06</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 106.06	FERMETURE JEUX D'EAU
<b>MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.</b>		<b>958.06</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	958.06	RÉPARATION FREINS SAVANA
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>32 481.65</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	2 003.17	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513825000	RQAP A PAYER	1 609.64	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	5 400.80	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513850000	R.R.Q. A PAYER	11 284.32	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	520.00	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	11 663.72	REMISE SEPTEMBRE 2023
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>		<b>150 054.00</b>	
221000441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	150 054.00	SERVICE 2023 2/2
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>141.53</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	141.53	SERVICE OCTOBRE 2023
<b>PATRICK MARTINEAU</b>		<b>368.22</b>	
261000454	FORMATION URBANISME	368.22	FORMATION SYSTÈME DE TRAITEMENT RÉGLEMTN Q-2, R.22
<b>POSTES CANADA</b>		<b>389.29</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	389.29	PAMPHLET LOISIRS AUTOMNE 2023 & AVIS MUNICIPAL NO. 333
<b>PRECICOM</b>		<b>435.94</b>	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	435.94	SERVICE SEPTEMBRE 2023
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>454.33</b>	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	344.47	ACHATS PRODUITS D'ENTRETIEN
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	109.86	ACHATS PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>620.91</b>	
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	620.91	20 LITRES LIQUIDE ANTIGEL POUR BORNE D'INCENDIE
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>11 882.90</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 835.30	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	520.00	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	9 527.60	REMISE SEPTEMBRE 2023
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>3 879.01</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	3 879.01	POLICE NO. 48842 OCTOBRE 2023
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>		<b>3 304.82</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	3 304.82	CHANGEMENT RÉSINE POUR ADOUCISSEURS
<b>SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF</b>		<b>32 681.00</b>	
5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	32 681.00	PROGRAMME SUBVENTION TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) VOLET 1 2022 FINAL ET SURCÔÛT HORS-TERRITOIRE
<b>SIGNALISATION LEVIS INC.</b>		<b>432.65</b>	
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	48.23	PANNEAU POUR TRAVERSE DU DOMAINE JOLY
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	384.42	PLAQUES NOM DE RUE GAUTHIER & PLAQUES STATIONNEMENT INTERDIT RUE POULIOT

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

<b>STEVE ROBERT GRAPHIQUE</b>		<b>292.03</b>	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	235.70	AFFICHE SALLE DE QUILLES
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	56.33	AFFICHES ZONE DE RENCONTRE NEUTRE
<b>SUPERMARCHE STE-CROIX INC.</b>		<b>2.99</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	2.99	LAIT POUR CAFÉ
<b>SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.</b>		<b>385.63</b>	
241200451	LOCATION ALARME - USINE E/POTA	55.19	FRAIS MODULE DE BASE DU 2023-10-01 AU 2023-12-31
241300451	LOCATION ALARME - EAU POTABLE	68.82	FRAIS MODULE DE BASE DU 2023-10-01 AU 2023-12-31
232000451	LOCATION ALARME - VOIRIE	68.81	FRAIS MODULE DE BASE DU 2023-10-01 AU 2023-12-31
241400451	LOCATION ALARME - EAUX USÉES	55.19	FRAIS MODULE DE BASE DU 2023-10-01 AU 2023-12-31
222000451	LOCATION ALARME - INCENDIE	68.81	FRAIS MODULE DE BASE DU 2023-10-01 AU 2023-12-31
213000451	LOCATION ALARME- ADMINISTRAT.	68.81	FRAIS MODULE DE BASE DU 2023-10-01 AU 2023-12-31
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>438.41</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32	SERVICE SEPTEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	45.51	SERVICE OCTOBRE 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.33	SERVICE OCTOBRE 2023
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE OCTOBRE 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.45	SERVICE OCTOBRE 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.45	SERVICE OCTOBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.44	SERVICE OCTOBRE 2023
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.44	SERVICE OCTOBRE 2023
<b>TELU IP</b>		<b>298.66</b>	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.44	SERVICE OCTOBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	70.05	SERVICE OCTOBRE 2023
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE OCTOBRE 2023
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE OCTOBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.02	SERVICE OCTOBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	93.11	SERVICE OCTOBRE 2023
<b>TELU MOBILITE</b>		<b>27.48</b>	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE AOÛT 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	18.27	SERVICE OCTOBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	69.79	SERVICE AOÛT 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	121.54	SERVICE OCTOBRE 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.89	SERVICE OCTOBRE 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE OCTOBRE 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	69.80	SERVICE SEPTEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE SEPTEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE SEPTEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	51.74	SERVICE SEPTEMBRE 2023
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	63.30	SERVICE OCTOBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	62.58	SERVICE SEPTEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	69.80	SERVICE SEPTEMBRE 2023
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	63.30	SERVICE SEPTEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE SEPTEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	51.74	SERVICE OCTOBRE 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.87	SERVICE SEPTEMBRE 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE SEPTEMBRE 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	69.80	SERVICE AOÛT 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE AOÛT 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE AOÛT 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	51.74	SERVICE AOÛT 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	57.24	SERVICE OCTOBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	62.58	SERVICE AOÛT 2023
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	63.30	SERVICE AOÛT 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE AOÛT 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE OCTOBRE 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	-1 348.25	SERVICE AOÛT 2023
<b>TRANSPORT PETIT &amp; FILS INC.</b>		<b>23.00</b>	
123472000	LOCATION CHAISES ET TABLES	23.00	CRÉDIT LOCATION 20 CHAISES
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>203.40</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE NOVEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE NOVEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE NOVEMBRE 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE NOVEMBRE 2023
<b>WAJAX LIMITÉE</b>		<b>1 247.94</b>	
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	1 247.94	ENTRETIEN ANNUEL 2023 POMPE-FEU

Total : 327 995.43

## COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2023

<b>9268-4612 QUÉBEC INC.</b>		<b>862.31</b>	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	862.31	LOCATION LOCAL POUR ÉQUIPEMENTS CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE NOVEMBRE 2023
<b>ANDRÉANNE GRONDIN</b>		<b>30.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	30.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
<b>ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE</b>		<b>275.94</b>	
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	275.94	PROGRAMME ACCUEILLIR EN FRANÇAIS
<b>ANTHONY BLANCHET</b>		<b>300.00</b>	
270125516	ENT & REP.AMEUBLEMENT. QUILLES	300.00	ACHAT LOT DE CHAISES
<b>ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE</b>		<b>700.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	700.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
<b>ATELIER MICHAEL</b>		<b>499.98</b>	
270150525	ENT ET RÉP.VEHICULES LOISIRS	166.66	ANTIROUILLE CAMIONS
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	333.32	ANTIROUILLE CAMIONS
<b>BIONEST</b>		<b>5 107.04</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	2 872.71	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	2 234.33	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>		<b>643.90</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	103.40	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	540.50	ACHATS DIVERS PAPETERIE
<b>CAPITALE EN FÊTE</b>		<b>3 265.87</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 118.71	JEUX GONFLABLES ACTIVITÉ NOËL
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 147.16	LOCATION CHAPITEAU FÊTE NATIONALE 2024 1/2
<b>CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE</b>		<b>344.93</b>	
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	344.93	GALA ENTREPRISE LOTBINIÈRE
<b>CHAYER MÉLISSA</b>		<b>52.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	52.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
<b>CONNEXION DPRO</b>		<b>4 279.22</b>	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	4 279.22	ACHAT ET INSTALLATION SYSTÈME CARTE À PUCE
<b>DEMERS &amp; GUÉRARD CONSTRUCTION INC.</b>		<b>500.00</b>	
551360000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE
<b>DESROCHERS, ALICE</b>		<b>208.66</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	208.66	ACHATS DE VOLUMES

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

<b>DESROCHES PRODUITS PETROLIERS</b>		<b>1 473.81</b>	
241300631	ESS. & DIESEL-ST/POMP. STE-CROIX	809.39	DIESEL MOTEUR POMPES INCENDIE
241200631	ESSENCE & DIESEL - USINE D'EAU	664.42	DIESEL MOTEUR GROUPE ÉLECTROGÈNE
<b>DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.</b>		<b>98.59</b>	
270195526	ENT RÉP MACH/OUT/EQUIP POLY	98.59	ÉQUIPEMENT GYMNASES POLYVALENTE
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>		<b>2 069.55</b>	
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	2 069.55	PROGRAMME ACCUEILLIR EN FRANÇAIS
<b>ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS</b>		<b>379.42</b>	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	379.42	LOCATION NACELLE POUR TERRAIN BASEBALL
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE</b>		<b>20.00</b>	
213000496	-FRAIS DE BANQUE	20.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>571.44</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	60.37	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	83.36	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	122.45	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	125.90	ANALYSE D'EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	72.43	ANALYSE D'EAU
<b>FLEURS DE LAURIER INC.</b>		<b>74.73</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	74.73	RÉCEPTION M. GAUTHIER
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>43.05</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	43.05	AVIS MUTATION
<b>FRANCIS MATTE</b>		<b>86.00</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	26.00	COMPENSATION CELLULAIRE SEPTEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE OCTOBRE 2023
<b>GROUPE RMB INC.</b>		<b>1 781.46</b>	
2305056721	ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE HAMEL	890.74	HON. PROF. SERVITUDE AQUEDUC, ÉGOUT ET PASSAGE LOTS 3 592 539, 6 342 260 ET 3 592 600
2304033721	RÉFECTION RUE HAMEL	890.72	HON. PROF. SERVITUDE AQUEDUC, ÉGOUT ET PASSAGE LOTS 3 592 539, 6 342 260 ET 3 592 600
<b>GUILLAUME BOURGEOIS</b>		<b>74.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	30.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	44.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>923.16</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	29.87	ADHÉSIF DE CONSTRUCTION ET PEINTURE
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	684.10	ROULEAUX PROTÈGE SOL HIVERNAL
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	22.16	THERMOMÈTRE, PEINTURE ET ATTACHES-CÂBLES
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	17.24	THERMOMÈTRE, PEINTURE ET ATTACHES-CÂBLES
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	11.49	BARRE MULTIPRISES
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	68.95	OUTILS SALLE DE QUILLES
2308056722	ÉGLISE STE-CROIX MISE LUMIÈRE	17.90	BOULONS ET ÉCROUS
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	18.95	RACLE PLANCHER
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	47.01	TIRES-FONDS POUR ORIFLAMMES
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	4.36	ÉCROUS
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	1.13	FRAIS DE RETARD
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>49.00</b>	
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	49.00	SERVICE MI-AOÛT À MI-OCTOBRE 2023
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>546.13</b>	
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	51.74	CARTES DE POINTAGE
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	327.68	FICHES DES CAPITAINES
270230699	BIENS NON DURABLE - BIBLIOTHEQ	166.71	SIGNETS BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE
<b>JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.</b>		<b>914.74</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	914.74	HYPOCHLORITE
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>375.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	375.00	CONTRAT TAEKWANDO AUTOMNE 2023 2/2
<b>L'ABEL ARMOIRE INC.</b>		<b>1 225.63</b>	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	1 225.63	RENOUVELLEMENT COMPTOIR ABRI SUITE À UN BRIS
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>		<b>834.72</b>	
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	834.72	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>2 685.94</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2 685.94	RÉPARATION BRIS SUR BRANCHEMENT DU 2303 À SAINT-ÉDOUARD
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>4 810.95</b>	
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	4 810.95	RÉPARATION EMPierreMENT CÔTE DU BATEAU
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>74.94</b>	
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	5.16	ACHAT PRODUIT D'ENTRETIEN
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	36.76	ACHAT HALLOWEEN
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	33.02	ACHAT HALLOWEEN
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>1 395.44</b>	
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	1 395.44	ENTRETIEN VTT
<b>MAQUISCIENCE - JULIE CHRÉTIEN</b>		<b>875.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	875.00	MAQUILLAGE HALLOWEEN 2023
<b>MARTIN MÉTIVIER</b>		<b>88.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	42.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	46.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
<b>MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.</b>		<b>1 402.24</b>	
2308050725	MACH. OUTILL. EQUIP. LOISIRS	1 402.24	PNEUS D'HIVER CAMION
<b>MÉLISSA CASTONGUAY</b>		<b>15.00</b>	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	15.00	COMPENSATION CELLULAIRE OCTOBRE 2023
<b>MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>1 703.59</b>	
232000412	SERV. JURIDIQUE VOIRIE	730.11	HON. PROF. DOSSIER VOIRIE
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	486.74	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	405.61	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	81.13	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
<b>MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE</b>		<b>748.07</b>	
222000442	SERV. RECUS ENT. MUNICIPALITES	748.07	ENTRAIDE INCENDIE 6030 RUE LAFLEUR (01-08-2023)
<b>NORA BYRNE</b>		<b>1 200.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 200.00	COURS YOGA AUTOMNE 2023 1/2
<b>PAMELLA MARION</b>		<b>30.00</b>	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE OCTOBRE 2023
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>275.94</b>	
232000526	ENT. ET REP. MACH/OUTIL./EQU.	275.94	SERVICES PROFESSIONNELS ACCÈS À DISTANCE
<b>PHARMACIE STE-CROIX</b>		<b>66.01</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	12.19	PEROXYDE ET EAU POUR TESTS LABORATOIRE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	53.82	CAFÉ
<b>POSTES CANADA</b>		<b>187.66</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	187.66	AVIS MUNICIPAL NO. 334
<b>PRECICOM</b>		<b>434.61</b>	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	434.61	SERVICE OCTOBRE 2023
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>1 334.86</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 334.86	2 NOUVEAUX BRANCHEMENTS (SERA FACTURÉ AUX PROPRIÉTAIRES)
<b>ROXANNE TURMEL</b>		<b>46.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	46.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
<b>SARAH BÉLANGER</b>		<b>44.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	44.00	AIDE FINANCIÈRE 2023
<b>SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN</b>		<b>1 083.93</b>	
222000442	SERV. RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 083.93	ENTRAIDE INCENDIE (1003, ROUTE LAURIER) LE 2023-09-26
<b>STEVE ROBERT GRAPHIQUE</b>		<b>1 935.03</b>	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	1 935.03	NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE - ORIFLAMMES

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>325.98</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	35.02	BONBONS HALLOWEEN
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	37.18	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	12.67	LAIT & CRÈME À CAFÉ
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	3.69	ACHAT HALLOWEEN
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	4.99	ACHAT HALLOWEEN
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	35.46	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	12.97	LAIT & CRÈME À CAFÉ
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-327.00	CRÉDIT ACHAT HALLOWEEN
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	511.00	ACHAT HALLOWEEN
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>120.32</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32	SERVICE OCTOBRE 2023
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>879.65</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	837.56	PHOTOCOPIES DU 2023-09-04 AU 2023-10-03
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	32.70	PHOTOCOPIES DU 2023-09-11 AU 2023-10-10
232000516	LOC. MAC. OUTILLAGE, EQUIPEMEN	9.39	PHOTOCOPIES DU 2023-09-30 AU 2023-10-29
<b>TOXYSCAN INC.</b>		<b>1 667.14</b>	
232000494	COTISATION & ABONNEMENT VOIRIE	1 667.14	PRISE INVENTAIRE SIMDUT
<b>VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.</b>		<b>625.06</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	625.06	RÉACTIFS POUR TEST EN LABORATOIRE
<b>WAJAX LIMITÉE</b>		<b>5 910.82</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	4 872.37	RÉPARATION RADIATEUR GÉNÉRATRICE
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	1 038.45	ENTRETIEN ANNUEL 2023 GÉNÉRATRICE
		<b>Total : 58 576.46</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 13-2023

361-2023

#### DÉPÔT / RÈGLEMENT #693-2023 / RÈGLEMENT RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (LQ 2022, c.25) a été sanctionnée le 10 juin 2022, permettant notamment aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles ;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 1104.1.1 à 1104.1.5 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Municipalité afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit, en vertu de l'article 1104.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix souhaite procéder à l'adoption d'un tel règlement qui lui permettra d'évaluer le potentiel d'acquisition à des fins municipales d'un immeuble à sa valeur marchande, à la vente de ce dernier, et ce, sans obligation d'achat ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires des immeubles pouvant être acquis par la Municipalité de Sainte-Croix selon les modalités du présent règlement seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion sera dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 novembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement :

- **QUE** le règlement #693-2023 intitulé «*Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption*», sera adopté à une séance subséquente.

362-2023

#### AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #693-2023 / RÈGLEMENT RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #693-2023 intitulé «*Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire*».

363-2023

#### DÉPÔT / RÈGLEMENT #694-2023 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #674-2022 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption du *Projet de loi 122, Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, une municipalité peut maintenant, en vertu des dispositions prévues aux articles 431 à 433.4 du Code Municipal, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), adopté un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics, tel qu'il appert à la résolution #235-2022 ;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement, mais elle ne peut l'abroger ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire modifier les modalités d'affichage de ses avis publics, notamment les dispositions de l'article 2. La Municipalité désire également ajouter un article additionnel relatif à l'affichage des avis d'appel d'offres publics ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion sera dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 novembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

• **QUE** le règlement #643-2023 intitulé «*Règlement modifiant le règlement 674-2022 relatif aux modalités de publication des avis publics*», sera adopté à une séance subséquente.

364-2023

### **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #694-2023 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #674-2022 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #694-2023 intitulé «*Règlement modifiant le règlement #674-2022 relatif aux modalités de publication des avis publics*».

365-2023

### **ADOPTION / RÈGLEMENT #691-2023 / RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT #500-2012 AUTORISANT L'ACQUISITION D'IMMEUBLES DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le règlement #500-2012 afin de faire l'acquisition du lot 3 592 080 du cadastre du Québec à des fins d'utilité publique, notamment, pour l'ouverture d'une rue résidentielle le 24 septembre 2012, tel qu'il appert à la résolution #301-2012 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a jamais procédé à l'acquisition dudit lot en vertu du règlement #500-2012 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'acquisition du lot 3 952 080 aux fins de réserves foncières, de gré à gré, tel qu'il appert à la résolution #036-23 ;

**ATTENDU QUE**, suite à la conclusion de la transaction, le règlement #500-2012 doit être abrogé ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2023;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité ;

- **QUE** le règlement #691-2023 intitulé «*Règlement abrogeant le règlement #500-2012 autorisation l'acquisition d'immeubles de gré à gré ou par expropriation*», soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #691-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #691-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

366-2023

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront généralement le mardi et qui débuteront à 19h00 :

- 16 janvier	- 09 juillet
- 06 février	- 13 août
- 05 mars	- 03 septembre
- 02 avril	- 1 <sup>er</sup> octobre
- 07 mai	- 05 novembre
- 04 juin	- 03 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

367-2023

### ADHÉSION À L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, DIVISION QUÉBEC

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., chapitre S-2.3) et le *Code municipal* (R.L.R.Q., C.C.-27);

**ATTENDU QUE** la mission de la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humaine;

**ATTENDU QUE** la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire adhérer à une entente de services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge jusqu'au 15 janvier 2026;

**ATTENDU QUE** la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique pour préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes lors de Sinistres et gérer l'inventaire du Matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du *Code municipal du Québec*, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.

**ATTENDU** la « Lettre d'entente services aux sinistrés » annexée aux présentes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité de Sainte-Croix adhère à l'entente de services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge et de payer la contribution établie en fonction du nombre de citoyens couverts, soit, pour l'année 2024, au prorata de la population qui est présentement de 2 647 personnes à raison de 0,20\$, pour un montant total de 529,40\$ ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023**

- **QUE** le montant per capita sera ajusté comme suit au cours de l'entente:

2023-2024 : 0,20 \$ per capita

2024-2025 : 0,20 \$ per capita

2025-2026 : 0,21 \$ per capita

- **D'AUTORISER** Stéphane Dion, maire, et Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

368-2023

### **COMMISSION DE TOPONYMIE / MODIFICATION À LA VERBALISATION DU CHEMIN DE L'AQUEDUC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite renommer le Chemin de l'Aqueduc pour lui donner un nom qui relate l'histoire locale afin de rendre hommage au patrimoine de Sainte-Croix ;

**ATTENDU QUE** la majorité des infrastructures de loisirs de la Municipalité sont accessibles à partir du Chemin de l'Aqueduc, dont le Parc municipal Jean-Guy Fournier ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de réaménagement complet dudit parc. Le conseil municipal désire donc que la rue porte un nom significatif pour la population ;

**ATTENDU QU'**à cette fin, la Municipalité souhaite renommer le Chemin de l'Aqueduc pour le nom de rue Gauthier ;

**ATTENDU QUE** la famille Gauthier est une famille pionnière de la municipalité de Sainte-Croix ;

**ATTENDU QU'**il y a trois adresses sur cette rue et que les immeubles sont la propriété de la Municipalité. Aucun citoyen ne serait donc impacté par un tel changement;

**ATTENDU QUE** la présente résolution abroge la résolution #331-2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

**QUE** le nom du Chemin de l'Aqueduc soit modifié afin d'être remplacé par la rue Gauthier;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de la toponymie pour officialisation.

### **PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT**

369-2023

#### **VENTES DE LOTS 6 191 760 À 6 191 769 (71 À 111 RUE DU BATEAU)**

**ATTENDU** la réception d'une offre d'achat de la part de madame Karine Turcotte concernant les lots 6 191 760 (71 rue du Bateau), 6 191 761 (75 rue du Bateau), 6 191 762 (79 rue du Bateau), 6 191 763 (83 rue du Bateau), 6 191 764 (91 rue du Bateau), 6 191 765 (95 rue du Bateau), 6 191 766 (99 rue du Bateau), 6 191 767 (103 rue du Bateau), 6 191 768 (107 rue du Bateau), 6 191 769 (111 rue du Bateau) du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, datée du 27 octobre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le prix de vente pour l'ensemble des lots est fixé à 230 898,77\$ taxes en sus ;

**ATTENDU QU'**un acompte correspondant à dix pour cent (10%) du prix de vente avant les taxes sera demandé à l'acquéreur, soit, un montant de 23 089,77\$ ;

**ATTENDU QUE** le montant versé en acompte sera déduit du montant payable au moment de la signature de l'acte notarié;

**ATTENDU QUE** ce conseil a pris connaissance du projet de promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix;
- **D'AUTORISER** la vente, à madame Karine Turcotte, des lots 6 191 760 (71 rue du Bateau), 6 191 761 (75 rue du Bateau), 6 191 762 (79 rue du Bateau), 6 191 763 (83 rue du Bateau), 6 191 764 (91 rue du Bateau), 6 191 765 (95 rue du Bateau), 6 191 766 (99 rue du Bateau), 6 191 767 (103 rue du Bateau), 6 191 768 (107 rue du Bateau), 6 191 769 (111 rue du Bateau) du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;
- **DE** fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente.

370-2023

### VENTE DES LOTS 6 366 584, 6 366 586, 6 366 583, 6 366 58 ET D'UNE PARTIE DU LOT 6 366 588

**ATTENDU** la réception d'une proposition d'achat de la part de l'entreprise «*Ultima Immobilier inc.*» concernant les lots 6 366 584 (161 rue Demers), 6 366 586, 6 366 583 (165 rue Demers), 6 366 582 (170 rue Demers) et d'une partie du lot 6 366 588 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, datée du 3 novembre 2023;

**ATTENDU QUE** le prix de vente pour l'ensemble des lots est fixé à 286 619,26\$ taxes en sus ;

**ATTENDU QU'**un acompte correspondant à dix pour cent (10%) du prix de vente avant les taxes sera demandé à l'acquéreur, soit, un montant de 28 661,93\$ ;

**ATTENDU QU'**un acompte correspondant à dix pour cent (10%) du prix de vente avant les taxes des lots 5 573 276 (131 rue Demers), 5 573 275 (141 rue Demers), 5 573 274 (151 rue Demers), 5 573 267 (181 rue Ernest-Blouin), 5 573 266 (191 rue Ernest-Blouin) et 5 573 270 (200 rue Ernest-Blouin) sera également demandé à l'acquéreur, soit, un montant de 30 291,72\$, pour l'octroi d'un droit de premier refus sur ces lots pour une durée déterminée de quatre (4) ans ;

**ATTENDU QUE** le montant versé en acompte sera déduit du montant payable au moment de la signature de l'acte notarié relatif à chaque lot;

**ATTENDU QUE** ce conseil a pris connaissance du projet de promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix;
- **D'AUTORISER** la vente, à «*Ultima Immobilier inc.*», des 6 366 584 (161 rue Demers), 6 366 586, 6 366 583 (165 rue Demers), 6 366 582 (170 rue Demers) et d'une partie du lot 6 366 588 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;
- **D'AUTORISER** le droit de premier refus étayé à la promesse de vente et d'achat sur les lots 5 573 276 (131 rue Demers), 5 573 275 (141 rue Demers), 5 573 274 (151 rue Demers), 5 573 267 (181 rue Ernest-Blouin), 5 573 266 (191 rue Ernest-Blouin) et 5 573 270 (200 rue Ernest-Blouin) en faveur de l'acquéreur moyennant le dépôt d'un acompte de 30 291,72 \$;

### SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

- **DE** fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente.

### NOMINATION DES MEMBRES

371-2023

### COMITÉ DU CENTRE PLEIN AIR DE SAINTE-CROIX

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au Comité du Centre Plein Air de Sainte-Croix pour l'année 2024, à savoir :

- Jean-Marc Demers, Président
- Yvan Gagnon, Vice-Président
- Lise Boisvert, Secrétaire
- Réal Laroche, Résident
- Paul-Émile Croteau, Résident
- Rejean Côté, Résident
- Réal Habel, Résident
- Jules Bouchard, Résident
- Michel Leclerc, Résident
- Gérard Caron, Résident
- Bruno Blais, Résident
- Eric Vachon, Directeur des loisirs
- Sophie Côté, Conseillère
- Alex Papineau, Conseiller

### MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

372-2023

### AUTORISATION DE PAIEMENT N° 4 / HONORAIRES PROFESSIONNELS / LUMEN DIVISION DE SONEPART CANADA INC.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Lumens, Division de Sonopart Canada inc.*» concernant l'achat de matériaux pour la phase I du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #251-2022;

**ATTENDU** la réception de la facture 25655793-04 datée du 10 octobre 2023 d'un montant de 1 409,69 \$ incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Lumens, Division de Sonopart Canada inc.* » de la facture 25655793-04, datée du 10 octobre 2023, d'un montant de 1 409,69\$ incluant les taxes, relative à l'achat de matériaux pour la phase I du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix.

### ABOLITION DE POSTE

373-2023

### POSTE DE DIRECTEUR DE L'URBANISME

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire réduire ses coûts de fonctionnement par le partage d'une ressource humaine au service de l'urbanisme avec la Municipalité de Laurier-Station;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Laurier-Station et la Municipalité de Sainte-Croix désirent présenter un projet de partage d'une ressource au service de l'urbanisme dans le cadre d'une aide financière, soit, le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QU'**à cette fin, la Municipalité de Sainte-Croix procèdera à l'abolition du poste d'employé-cadre du directeur de l'urbanisme, le poste n'étant ainsi plus requis;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, en tant qu'employeur, peut abolir un poste d'employé-cadre en vertu de son droit de gérance ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** l'abolition du poste de directeur de l'urbanisme en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### DEMANDE AU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FRR

374-2023

#### RESSOURCE AU SERVICE DE L'URBANISME

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Laurier-Station et la Municipalité de Sainte-Croix désirent présenter un projet de partage d'une ressource au service de l'urbanisme dans le cadre de l'aide financière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu à l'unanimité ;

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource au service de l'urbanisme et d'assumer une partie des coûts ;
- **D'AUTORISER** le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- **DE NOMMER** la Municipalité de Laurier-Station organisme responsable du projet.

### DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité, et ce, conformément à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*.

### RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 506-2013, 507-2013, 564-2017 ET 683-2023

375-2023

#### SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2023, au montant de 1 631 400 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

66 200 \$	5,37000 %	2024
69 600 \$	5,37000 %	2025
74 200 \$	5,37000 %	2026
78 500 \$	5,37000 %	2027
1 342 900 \$	5,37000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,37000 %

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

### 2 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

66 200 \$	5,50000 %	2024
69 600 \$	5,50000 %	2025
74 200 \$	5,50000 %	2026
78 500 \$	5,50000 %	2027
1 342 900 \$	5,50000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,50000 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

66 200 \$	5,45000 %	2024
69 600 \$	5,25000 %	2025
74 200 \$	5,25000 %	2026
78 500 \$	5,25000 %	2027
1 342 900 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,55000

Coût réel : 5,61830 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Carmen Demers et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- **QUE** la Municipalité de Sainte Croix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2023 au montant de 1 631 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 506 2013, 507 2013, 564 2017 et 683 2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

376-2023

### CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 631 400 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
506-2013	22 700 \$
507-2013	22 800 \$
506-2013	31 500 \$
564-2017	68 700 \$
506-2013	82 600 \$
564-2017	574 700 \$
683-2023	290 600 \$
683-2023	537 800 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements emprunts numéros 506-2013, 564-2017 et 683-2023, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>66 200 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>69 600 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>74 200 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>78 500 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>82 800 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>1 260 100 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 506-2013, 564-2017 et 683-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

#### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### SALAIRE D'OCTOBRE 2023

SALAIRES BRUTS DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION)	3 968.64
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	14 080.88
	AVANTAGES SOCIAUX	3 176.89
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>21 226.41</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) D'OCTOBRE 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>21 226.41</b>

#### COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2023 – RATIFICATION

<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>	<b>345.88</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	345.88	ACHAT RESTAURANT
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>115.43</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	115.43	REMISE SEPTEMBRE 2023
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>	<b>356.58</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	158.48	ACHAT RESTAURANT
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>138.30</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	138.30	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>12 229.52</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	12 229.52	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>1 620.82</b>	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	91.53	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	117.96	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513820000 RQAP A PAYER	82.41	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513850000 R.R.Q. A PAYER	787.90	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	531.02	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	10.00	REMISE SEPTEMBRE 2023
<b>MOLSON CANADA 2005</b>	<b>13 439.33</b>	
270181610 ACHATS - BAR	13 693.96	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	2 331.52	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	1 589.67	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	1 374.07	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	-708.09	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	-4 841.80	CRÉDIT ACHAT BAR
<b>MONROY INC.</b>	<b>1 387.01</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 387.01	ACHAT RESTAURANT
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>	<b>470.77</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	470.77	ENTRETIEN DOUCHES
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>	<b>923.84</b>	
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	923.84	ACHATS PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>613.24</b>	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	211.71	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	10.00	REMISE SEPTEMBRE 2023
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	391.53	REMISE SEPTEMBRE 2023
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>	<b>125.54</b>	
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	54.95	ACHAT ENTRETIEN
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	70.59	REPLACEMENT PIÈCE SURFACEUSE
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>	<b>1 582.61</b>	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 582.61	POLICE NO. 48842 OCTOBRE 2023
<b>SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE</b>	<b>2 352.22</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 099.57	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 252.65	ACHAT RESTAURANT
<b>SHAW DIRECT</b>	<b>98.86</b>	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	98.86	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-NOVEMBRE 2023
<b>SIEMENS CANADA LIMITÉE</b>	<b>1 567.53</b>	
270161526 ENT.-EQUIP. SECUR. &. INCENDIE	1 384.30	INSPECTION ANNUELLE CONTRÔLE SYSTÈME INCENDIE
270161526 ENT.-EQUIP. SECUR. &. INCENDIE	183.23	ENTRETIEN SYSTÈME INCENDIE
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>109.23</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE OCTOBRE 2023
<b>TELU IP</b>	<b>140.08</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE OCTOBRE 2023
<b>TELU MOBILITÉ</b>	<b>69.80</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	69.80	SERVICE OCTOBRE 2023
<b>TERMINIX CANADA</b>	<b>347.09</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	347.09	SERVICES HYGIÈNE SALLE DE BAIN DU 2023-10-01 AU 2023-12-31
<b>Total : 38 033.68</b>		

## COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2023

<b>9408-9273 QUÉBEC INC.</b>	<b>430.00</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	430.00	ACHAT RESTAURANT
<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>	<b>921.56</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	422.27	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	499.29	ACHAT RESTAURANT
<b>BI-SPORTS</b>	<b>82.73</b>	
270180650 ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	82.73	ACHATS RUBANS À JAMBIÈRE
<b>ERIC VACHON</b>	<b>88.21</b>	
270125310 FRAIS DÉPLACEMENT &	88.21	FRAIS DÉPLACEMENT SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>	<b>396.20</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>65.34</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	45.82	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	19.52	PIÈGES À MOUCHE ET THERMOMÈTRE INTÉRIEUR
<b>LAMBERT PASCALE</b>	<b>195.40</b>	
270181650 VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	195.40	SOULIERS DE TRAVAIL RESPONSABLE CASSE-CROÛTE
<b>LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.</b>	<b>188.27</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-159.98	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	348.25	ACHAT RESTAURANT
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>	<b>659.29</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	659.29	RÉPARATION VALVES POMPE SAUMURE
<b>SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE</b>	<b>1 078.45</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 078.45	ACHAT RESTAURANT
<b>SIEMENS CANADA LIMITÉE</b>	<b>862.03</b>	
270161526 ENT.-EQUIP. SECUR. &. INCENDIE	862.03	REPLACEMENT DÉTECTEUR DE FUMÉE
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>436.75</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	15.56	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	31.32	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	153.83	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	5.57	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	14.98	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	88.02	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	24.58	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	41.11	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	28.54	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	33.24	ACHAT RESTAURANT
<b>SYSTEMES DE SÉCURITÉ CONCEPT</b>	<b>441.50</b>	
270145451 LOCATION SYSTEME D'ALARME	441.50	FRAIS RACCORDEMENT CENTRALE DE SURVEILLANCE DU 2023-10-01 AU 2024-09-30
<b>TRANE CANADA ULC</b>	<b>4 849.87</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	3 621.71	CONTRAT SERVICE 1ER SEPTEMBRE 2023 AU 30 AVRIL 2028
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	1 228.16	ENTRETIEN SYSTÈME D'ÉVACUATION COMPRESSEURS
<b>VENTILATION C. FORTIER 2019 INC.</b>	<b>1 405.37</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	1 405.37	ENTRETIEN MOTEUR VENTILATION
<b>VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON</b>	<b>905.53</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	69.56	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	287.79	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1.43	ACHAT RESTAURANT
270181610 ACHATS - BAR	227.51	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	128.04	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	191.20	ACHAT BAR
<b>Total : 13 006.50</b>		

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

378-2023

### AUTORISATION DE PAIEMENT N° 2 / HONORAIRES PROFESSIONNELS / RLD ARCHITECTES INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE CULTUREL

**ATTENDU QUE** la Municipalité projette de réaménager le centre culturel et sportif de Sainte-Croix ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*RLD Architectes inc.*» pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement du centre culturel et sportif, tel qu'il appert à la résolution #155-2023;

**ATTENDU** la réception de la facture 368155 datée du 19 octobre 2023 d'un montant de 7 701,89\$ incluant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*RLD Architectes inc.*» de la facture 368155, datée du 19 octobre 2023, d'un montant de 7 701,89\$ incluant les taxes, dont l'avancement est à 37% du mandat en date de la présente facture.

### VOIRIE

#### RÉFECTION RUE LAUZÉ

379-2023

#### ÉTAT DU COÛT NET PROVISoire DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

##### Dépenses :

- Contrat des travaux (Les Excavations Ste-Croix inc.)	808 628,97 \$
- Honoraires professionnels mise à jour plans et devis (SNC-Lavalin inc.)	14 407,81 \$
- Honoraires professionnels surveillance des travaux (SNC-Lavalin inc.)	42 597,77 \$
- Honoraires professionnels contrôle qualitatif matériaux (Englobe Corp.)	5 717,14 \$
- Honoraires professionnels évaluation et caractérisation environnementales (Laboratoires d'Expertises du Québec ltée)	12 934,69 \$
- Travaux entrée d'eau (Localisation Bois-Francis inc.)	283,98 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>884 570,36 \$</b>
(-) Retour de taxes (TPS)	-38 467,95 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-38 371,82 \$

**Coût net du projet :** **807 730,59 \$**

##### Estimation :

- Honoraires professionnels (SNC-Lavalin inc.)	5 748,75 \$
- Financement temporaire	15 500,00 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>21 248,75 \$</b>
(-) Retour de taxes (TPS)	- 250,00 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-249,37 \$
<b>Sous-total estimation :</b>	<b>20 749,38 \$</b>

**COÛT NET DU PROJET AVEC ESTIMATION :** **828 479,97 \$**

(-) Fonds activités financières 2023	- 79,97 \$
(-) Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - À recevoir 20 ans - Gouvernement provincial (290 600 \$)	

**Financement permanent requis :** **828 400,00 \$**

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement de 828 400,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 683-2023.

### SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

380-2023

#### AUTORISATION DE PAIEMENT N° 3 / ENGLOBE CORP INC. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

**ATTENDU** la réfection de la rue Lauzé ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Englobe Corp. Inc.*» pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de la rue Lauzé, tel qu'il appert à la résolution #157-2023;

**ATTENDU** la réception de la facture #00146587 de la firme «*Englobe Corp. Inc.*» datée du 24 octobre 2023 d'un montant de 8 485,44 \$ incluant les taxes pour les services rendus pour la période du 27 août au 30 septembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Englobe Corp. Inc.*» de la facture #00146587, datée du 24 octobre 2023, d'un montant de 8 485,44 \$ incluant les taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection de la rue Lauzé.

381-2023

#### AUTORISATION DE PAIEMENT NO 12 / ATKINSRÉALIS CANADA INC (SNC-LAVALIN INC.) / SURVEILLANCE DES TRAVAUX

**ATTENDU** la réfection de la rue Lauzé ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*AtkinsRéalis Canada inc. (SNC-Lavalin inc.)*» pour la surveillance des travaux et la mise à jour des plans et devis relativement aux travaux de réfection de la rue Lauzé, tel qu'il appert à la résolution #122-2023;

**ATTENDU** la réception de facture no.1676109 de la firme «*AtkinsRéalis Canada inc. (SNC-Lavalin inc.)*» datée du 26 septembre 2023 d'un montant de 4 070,16\$ incluant les taxes pour les services rendus au 23 août 2023;

**ATTENDU** la réception de facture no.1677911 de la firme «*AtkinsRéalis Canada inc. (SNC-Lavalin inc.)*» datée du 16 octobre 2023 d'un montant de 333,43\$ incluant les taxes pour les services rendus au 28 septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*AtkinsRéalis Canada inc. (SNC-Lavalin inc.)*» des factures no.1676109 et no.1677911, datées respectivement du 26 septembre et du 16 octobre 2023, d'un montant totalisant 4 403,59\$ incluant les taxes, pour la surveillance des travaux de la rue Lauzé.

#### RÉFECTION DE LA RUE HAMEL

382-2023

#### ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 087-2023;

##### Dépenses :

- Contrat des travaux (9151-3010 Québec inc.-Entreprises Delorme)	1 138 097,73 \$
- Appel d'offres (Médias Transcontinental – SEO)	176,32 \$
- Honoraires professionnels surveillance des travaux (Groupe Conseil CHG inc.)	83 627,92 \$
- Honoraires professionnels contrôle qualitatif des matériaux (Laboratoires d'expertises de Québec ltée)	10 130,91 \$
- Financement temporaire	22 389,04 \$

**Sous-total :** **1 254 421,92 \$**

(-) Retour de taxes (TPS)	-53 578,23 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-53 444,48 \$

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023**

<b><u>Coût net du projet :</u></b>	<b>1 147 399,21 \$</b>
(-) Fonds activités financières 2022	- 38,81 \$
(-) Fonds activités financières 2023	- 31 485,40 \$
(-) Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)	
- Comptant-Gouvernement fédéral (50%)	- 372 775,00 \$
- À recevoir 20 ans-Gouvernement provincial (50%)	372 775,00 \$
<b><u>Financement permanent requis :</u></b>	<b><u>743 100,00 \$</u></b>
<b><u>Financement règlement numéro 622-2020 :</u></b>	<b><u>743 100,00 \$</u></b>

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement de 743 100,00 \$ au règlement d'emprunt numéro 622-2020.

383-2023

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT N°9 (9151-3010 QUÉBEC INC.)**

ATTENDU la résolution 074-2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement no. 9 datée du 20 septembre 2023 de Charles Gauthier, ingénieur pour la firme «*CHG Groupe Conseil*» d'un montant totalisant 97 992,44 \$, incluant la retenue contractuelle de 10% et incluant la libération de 75% de la retenue temporaire pour les travaux de stabilisation, soit 75 000\$ avant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise «*9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme)*», au montant de 97 992,44\$ incluant les taxes, pour les travaux complétés en date du 06 septembre 2023, sur la recommandation de la firme «*CHG Groupe Conseil*» datée du 20 septembre 2023.

384-2023

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT N°10 (9151-3010 QUÉBEC INC.)**

ATTENDU la résolution 074-2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement no. 10 datée du 17 octobre 2023 de Charles Gauthier, ingénieur pour la firme «*CHG Groupe Conseil*» d'un montant totalisant 47 999,47 \$, incluant la retenue contractuelle de 10% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise «*9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme)*», au montant de 47 999,47 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés en date du 16 octobre 2023, sur la recommandation de la firme «*CHG Groupe Conseil*» datée du 17 octobre 2023.

385-2023

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 20 (GROUPE CONSEIL CHG INC.)**

ATTENDU les résolutions numéro 131-2018 et 122-2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme Groupe Conseil CHG inc. de la somme de 16 297,86 \$ pour la surveillance des travaux concernant le projet de réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-23 datée du 16 octobre 2023.

386-2023

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 7 (LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE (LEQ))**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la réfection de la rue Hamel ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet, tel qu'il appert à la résolution #075-2022;

**ATTENDU** la réception de la facture #045531 de la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » datée du 25 octobre 2023, d'un montant de 1 511,08 \$ pour les services rendus pour la période du 03 septembre au 30 septembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » de la somme de 1 511,08 \$ pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 045531 datée du 25 octobre 2023.

### RUE DU BATEAU / TRONÇON N° 15

387-2023

#### AUTORISATION DE PAIEMENT NO 1 / PLURITEC / MANDAT D'INSPECTION, RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES (ÉES PHASE I) ET ÉCOLOGIQUE

**ATTENDU QUE** la Municipalité projette de procéder à la réfection d'un tronçon de la rue du Bateau d'une longueur approximative de 120 mètres ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec.* » pour un mandat d'inspection, de relevés topographiques et d'études environnementales (ÉES phase I) et écologique, tel qu'il appert à la résolution #197-2023;

**ATTENDU** la réception de la facture #F213487 datée du 23 octobre 2023 d'un montant de 4 357,55 \$ incluant les taxes ;

**ATTENDU** la réception de la facture #F213299 datée du 26 octobre 2023 d'un montant de 1 902,84 \$ incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec* » des factures F213487 et F213299, datées respectivement du 23 et du 26 octobre 2023, d'un montant totalisant de 6 260,39 \$ incluant les taxes, pour la réalisation du mandat d'inspection, de relevés topographiques et d'études environnementales (ÉES phase I) et écologique.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### OCTROI DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / CONSULTATION GÉOTEX INC.

388-2023

#### ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME (9406-0993 QUÉBEC INC.)

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur le route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit maintenant octroyer un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre de ce projet ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

**ATTENDU** la réception d'une offre de service de la firme «*Consultation Geotex inc.*» datée du 26 octobre 2023, d'un montant de 44 680,00\$ taxes en sus pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale impérative à la réalisation du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'octroi du mandat à la firme «*Consultation Geotex inc.*» datée du 26 octobre 2023, d'un montant de 44 680,00\$ taxes en sus, pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin.

### ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

389-2023

#### AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / WSP CANADA INC. / MANDAT DE MISE À JOUR DES CALCULS

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à la mise à jour des calculs afin d'ajouter les deux horizons de conception (10 ans et 30 ans) de la solution retenue dans le rapport d'ingénierie préliminaire au projet d'assainissement des eaux usées ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*WSP Canada inc.*» pour la réalisation desdits calculs, tel qu'il appert à la résolution #061-2023 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #20043742 de la firme «*WSP Canada inc.*», datée du 12 octobre 2023, d'un montant de 6 805,13\$ incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*WSP Canada inc.*» de la facture #20043742 datée du 12 octobre 2023, d'un montant de 6 805,13 taxes incluses pour la mise à jour des calculs afin d'ajouter les deux horizons de conception (10 ans et 30 ans) de la solution retenue dans le rapport d'ingénierie préliminaire au projet d'assainissement des eaux usées.

### USINE D'EAU POTABLE / ADOUCISSEURS

390-2023

#### AUTORISATION DE PAIEMENT / MAGNOR (9324-6551 QUÉBEC INC.)

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise «*Magnor*» pour des travaux de maintien à deux adoucisseurs de l'usine d'eau potable , tel qu'il appert à la résolution #092-2023 ;

**ATTENDU** la réception de la facture no. 00603211 de l'entreprise «*Magnor.*», datée du 04 octobre 2023, d'un montant de 7 841,30\$ incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise «*Magnor*» de la facture no. 00603211 datée du 04 octobre 2023, d'un montant de 7 841,30\$ taxes incluses pour les travaux de maintenance à deux adoucisseurs de l'usine d'eau potable.

### PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

391-2023

#### APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023**

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019--2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### **SERVICES DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**

392-2023

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU A TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et/ou 0 pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

### LOISIRS ET CULTURE

#### CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

393-2023

#### AUTORISATION D'ACHAT / ÉQUIPEMENT D'ENTRAÎNEMENT CARDIOVASCULAIRE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix projette l'ouverture d'un centre de conditionnement physique ;

**ATTENDU QU'**il est requis de faire l'acquisition d'équipements pour l'entraînement cardiovasculaire, soit trois (3) tapis roulants, deux (2) escaladeurs, deux (2) elliptiques et deux (2) vélos stationnaires;

**ATTENDU** la réception du plan d'une soumission de l'entreprise «*Body Gym Équipements*» datée du 24 octobre 2023, d'un montant de 27 996,41\$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de l'ensemble de susmentionné selon la soumission transmise par «*Body Gym Équipements*», pour un montant total de 27 996,41\$ taxes incluses ;
- **D'AFPECTER** 14 998,20\$ de cette dépense au poste budgétaire 59-11075-000 «surplus non affecté général» pour l'année 2023;
- **DE PRÉVOIR** le montant résiduel de 12 998,21\$ au poste budgétaire 23-0850-725 «Machinerie, outillage, équipements. Loisirs» pour l'année 2024.

### CONVENTION COLLECTIVE

394-2023

#### CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE AU SERVICE DES LOISIRS (TEMPS COMPLET)

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de créer un nouveau poste correspondant aux besoins du service des loisirs ;

**ATTENDU QUE** ce nouveau poste à horaire variable sera pour un salarié régulier à temps plein à titre de préposé à la maintenance au service des loisirs ;

#### **DESCRIPTION :**

#### POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE LOISIRS À TEMPS COMPLET

**Salarié(e) régulier(e) à temps complet, quarante (40) heures par semaine.**

L'horaire de travail :

- 1) Période printanière et estivale (+/- 4 mois) : **Généralement** sur cinq (5) jours consécutifs de 8:00 à 17:00 heure, du dimanche au jeudi. (horaire sujet à changement selon les activités à la salle de quilles)
- 2) Période automnale et hivernale (+/- 8 mois) : **Généralement** sur (5) jours consécutifs du dimanche au jeudi; (horaire variable de jour; mercredi et jeudi soir)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

Sous l'autorité du supérieur immédiat, le préposé maintenance loisirs voit à assurer l'entretien préventif et à la réparation des équipements de la salle de quilles et du centre de conditionnement physique, à la maintenance des bâtiments sous la responsabilité du Service des loisirs, ainsi qu'à l'entretien des terrains récréatifs municipaux.

### TÂCHES :

1. Effectue la maintenance (rapports suivis d'entretien, des défauts et des bris) des bâtiments à la disposition du Service des loisirs (salle de quilles, centre de conditionnement physique et Centre Culturel et Sportif au besoin). De plus, assure les réparations nécessaires et les recommandations appropriées ;
2. Effectue des tâches d'entretien ménager et général dans les bâtiments municipaux veille à garder les lieux propres (Pavillon de services, Centre de conditionnement physique, Salle de quilles, etc.) ;
3. Effectue l'inspection préventive et la maintenance hebdomadaire des équipements du centre de conditionnement physique (ex : poulies, câbles des appareils, etc.), ainsi que de la salle de quilles (système de planteurs pneumatiques BFT Bowling et autres équipements reliés au fonctionnement des parties de quilles) ;
4. Vérifie l'inventaire des items d'entretien ménager pour le centre de conditionnement physique et assure le suivi des commandes auprès de son supérieur ;
5. Pour la période automne-hiver, selon les besoins de son supérieur immédiat, l'employé pourrait se voir effectuer un quart de travail d'homme de maintenance à l'aréna (opérer la surfaceuse, service clientèle, etc.) ;
6. Pour la période automne-hiver et selon les besoins estivaux à la salle de quilles, veiller à la préparation du local avant les activités et assure le bon service à la clientèle lors de celles-ci (accueil, location d'équipements, service de bar et casse-croûte, etc.) ;
7. Pour la période estivale, en collaboration avec l'équipe en place, assure la préparation et l'entretien général des terrains sportifs municipaux (soccer, baseball, volleyball, etc.) et autres infrastructures du parc Jean-Guy-Fournier (parc de planches à roulettes, jeux d'eau, parc de modules de jeux, etc.) ;
8. Effectue des tâches diversifiées reliées aux activités/événements du Service des loisirs ;
9. Accomplis toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande du son supérieur immédiat.

### EXIGENCES :

- Autonomie, bonne condition physique, bonne dextérité manuelle, honnêteté, discrétion.
- Détenir un diplôme d'étude secondaire (secondaire V).
- Permis de conduire de classe 5.
- Bonne connaissance des systèmes de mesures métriques et impériaux.

### ATOUTS :

- Posséder la formation en secourisme en milieu de travail.

### SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu unanimement

- **DE CRÉER** ledit poste à compter des présentes et d'autoriser l'affichage de ce dernier selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

### VARIA

#### TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE

#### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

**ATTENDU** le service de transport adapté et collectif de Lotbinière qui dessert le territoire de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** Sainte-Croix est la municipalité mandataire;

### **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023**

**ATTENDU** la réception du plan de transport adapté 2023, incluant les prévisions budgétaires 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix demande une aide financière pour le transport adapté pour l'année 2023 en tant que municipalité mandataire;

**ATTENDU QU'**il est requis que la municipalité de Sainte-Croix adopte les prévisions budgétaires 2023 afin de recevoir l'aide financière pour le transport adapté;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers et résolu unanimement :

- **D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2023.

396-2023

#### **ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT 2023**

**ATTENDU** le service de transport adapté et collectif de Lotbinière qui dessert le territoire de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** Sainte-Croix est la municipalité mandataire;

**ATTENDU** la réception du plan de transport adapté 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix demande une aide financière pour le transport adapté pour l'année 2023 en tant que municipalité mandataire;

**ATTENDU QU'**il est requis que la municipalité de Sainte-Croix adopte le plan de transport adapté 2023 préparé par le responsable du transport adapté et collectif de Lotbinière afin de recevoir l'aide financière pour le transport adapté;

**ATTENDU QU'**en 2022, 17 059 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 19 350 déplacements en 2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** ledit plan de transport adapté 2023.

397-2023

#### **PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a confié au Service de transport adapté et collectif de Lotbinière, organisme délégué, organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1984 pour la gestion du service;

**ATTENDU QUE** le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière possède ses propres véhicules pour un fonctionnement en régie;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a adopté la grille tarifaire 2023, tel qu'il appert à la résolution #351-2022;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a adopté les prévisions budgétaires 2023, tel qu'il appert à la résolution #395-2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2023, tel qu'il appert à la résolution #396-2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2023;

**ATTENDU QUE** pour le transport adapté, la Municipalité de Sainte-Croix prévoit contribuer, en 2023 pour une somme de 95 423;

**ATTENDU QU'**en 2022, 17 059 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 19 350 déplacements en 2023;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

**ATTENDU QUE** parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité de Sainte-Croix de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget.
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 320 402 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2021.
- **D'AJOUTER** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire s'il y a lieu.
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Croix à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

### MRC DE LOTBINIÈRE

398-2023

### DEMANDE AU PROGRAMME 4500 BORNES / INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES A L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX

**ATTENDU QUE** la mobilité électrique est en croissance constante, offrant des avantages environnementaux significatifs en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la qualité de l'air ;

**ATTENDU QUE** les véhicules électriques sont de plus en plus populaires parmi nos résidents et les visiteurs de notre municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques contribuera à soutenir et à promouvoir la mobilité électrique dans notre communauté ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière et ses municipalités sont engagées dans une démarche afin d'accélérer son virage vert par l'entremise du Projet Signature Innovation, Économie verte en Lotbinière ;

**ATTENDU QUE** le Programme de subvention de 4500 bornes pour les municipalités et les communautés autochtones d'Hydro-Québec à améliorer l'offre de recharge de véhicules électriques au centre-ville, dans les quartiers densément peuplés ou à proximité d'un parc ou d'un site touristique ;

**ATTENDU QUE** le Programme d'Hydro-Québec offre une subvention pour l'achat et l'installation de bornes sur rue et dans les stationnements municipaux ;

**ATTENDU QUE** ce programme permet de couvrir les dépenses admissibles, avant taxes, jusqu'à concurrence de 12 000 \$ par borne simple et jusqu'à concurrence de 24 000 \$ par borne double ;

**ATTENDU QUE** le programme demande d'acheter et d'installer dans un stationnement un minimum de quatre bornes simples de type SmartTwo ou deux bornes sur rue doubles ou acheter et installer une ou plusieurs bornes sur rue doubles et les installer sur le trottoir, en bordure de rue ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023**

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière entend déposer un projet au programme de subvention de 4500 bornes d'Hydro-Québec au nom des municipalités intéressées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité de Sainte-Croix s'engage à soutenir la mobilité électrique en installant des bornes de recharge du Programme de subvention 4500 bornes d'Hydro-Québec ;
- **QUE** La municipalité de Sainte-Croix s'engage à fournir à la MRC le nombre, le type et l'emplacement des bornes de recharges qu'elle entend installer via le programme en tenant compte du *Guide d'installation de la borne de recharge* fourni par Hydro-Québec ;
- **QUE** La municipalité de Sainte-Croix s'engage à fournir à la MRC une vérification de faisabilité de l'installation des bornes par un électricien avant que la demande ne soit présentée ;
- **QUE** La municipalité Sainte-Croix fournira une estimation des coûts d'installation des bornes de recharge sur son territoire tels que les travaux de génie civil, les travaux électriques, la location de l'appareil de levage, le cas échéant, et de la main-d'œuvre interne.

399-2023

## **RESSOURCES RÉGIONALES PARTAGÉES / SOUTIEN EN ARCHIVAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien en archivage » dans le cadre de l'aide financière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien en archivage » et à assumer une partie de coûts ;
- **QUE** le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- **QUE** la municipalité de Sainte-Croix nomme la MRC de Lotbinière comme organisme responsable du projet.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS RECUES SUR FACEBOOK**

- Aucune question reçue sur facebook.
- Information concernant la ressource partagée de l'archivage.
- Information concernant l'achat du camion incendie en 2022.
- Information concernant le budget 2024.
- Félicitations pour le changement de nom de rue.
- Information concernant l'abolition du poste de l'urbaniste.
- Information concernant les travaux de la rue Hamel.
- Information concernant la réunion de la rue Principale.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023**

400-2023

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 08 heures.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Francis Matte, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.